

FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

DANAÏDES
*Nature
Make-up*

Référence	Désignation	Emballage					Produit
		Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco-modulations)	
DA1001	Crème de teint Bonne mine	Non	Emballage comportant au moins 30% de matière recyclée	Emballage entièrement recyclable	Non	Prime : emballage recyclé	Non
DA1002	Correcteur de teint naturel	Non	Non	Bouchon : majoritairement recyclable	Non	Non	Non
DA1003	Poudre Mosaïque	Non	Non	"Boitier : entièrement recyclable Etui : entièrement recyclable"	Non	Non	Information non disponible
DA1005 / DA1006 DA1008 / DA1009	Lip Glow	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non
DA1007	Crayon khôl Yeux Noir	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non
DA1010	CC crème - Teinte claire à médium	Non	Tube comportant au moins 50% de matière recyclée	Emballage majoritairement recyclable			
DA5798	CC crème - Teinte médium à foncée	Non	Non	Emballage non recyclable	Non	Non	Non